

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Beauthel-Saints légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M.JACOTIN.

Etaient présents :

M.JACOTIN Bernard	M.LE CHEVOIR Pierre	M.TEILLARD Stéphane
Mme MAURY Agathe	Mme CHAMOULARD Christiane	M.FAHY Bertrand (19h05)
M. HUBERT Joël	M.THIBAUT Pascal	Mme MARQUES Laëtitia
Mme PAILLARD Virginie	Mme FARRIOL GARCIA Christine	Mme FERREIRA OLIVEIRA Laure
M.PERRIN Jean-François	(19h03)	M.SERVETTAZ Hervé
M.MOULY Fabrice	Mme VAN HOUTTE Sandrine	
M.CHAPPUIS Jacques	Mme THOMAS Irène	

Absents excusés:

Mme DUTERTRE Josette	M.DOLEAC Norbert
M.DOUX Thierry	Mme SALMON Claire

Absente :

Mme LE FRESNE Frédérique

Secrétaire de séance : Mme VAN HOUTTE Sandrine

Membres en exercice : 23	Quorum : 12	Présents : 18	Votants : 18	Majorité absolue : 10
--------------------------	-------------	---------------	--------------	-----------------------

### ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Adoption du procès-verbal du 20 novembre 2025.
- Restes à réaliser 2025
- Affectation anticipée du résultat 2025
- Budget primitif 2026
- Demande de subvention auprès de l'état pour installation de panneaux photovoltaïques
- Demande de subvention auprès du SDESM – programme éclairage public 2026.
- SDESM – contribution pour « l'installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge de véhicules électriques »
- Projet de Parc Naturel Régional – avis
- Questions diverses

### ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 20 NOVEMBRE 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025.

### RESTES A REALISER 2025 D2026/001

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Valide** les restes à réaliser en investissement de l'exercice 2025 comme suit :

dépenses	315 300,00 €
recettes	99 300,00 €
solde	-216 000,00 €

Secrétaire de séance :

<b>AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT 2025 AU BUDGET 2026</b> <b>D2026/002</b>
--

Monsieur le maire explique que le résultat définitif sera connu lorsque le compte financier unique sera mis à disposition de la commune par le comptable.

Ce n'est pas le cas pour le moment, il propose donc de voter une affectation anticipée des résultats compte tenu des comptes présentés au conseil tels qu'enregistrés dans le logiciel communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** les résultats 2025 présentés par le maire comme suit :

***Investissement***

Dépenses recensées:		305 815,78 €
Recettes :		516 801,53 €
solde		210 985,75 €
excédent/déficit reporté	(compte 001 de n-1)	-164 951,55 €
excédent/déficit de clôture		46 034,20 €

***Fonctionnement***

Dépenses de fonctionnement recensées:		1 410 556,67 €
Recettes de fonctionnement:		1 725 264,36 €
solde		314 707,69 €
excédent/déficit reporté	(compte 002 de n-1)	809 096,06 €
excédent/déficit de clôture		1 123 803,75 €

soit un excédent global de clôture après prise en compte  
du solde de: 1 169 837,95 €

**Décide** d'affecter les résultats de manière anticipée comme suit au budget 2026 :

***investissement***

compte 001 excédent de clôture	46 034,20 €
compte 1068 réserves	169 965,80 €

***fonctionnement***

compte 002 excédent de fonctionnement	953 837,95 €
compte 002 excédent de fonctionnement (reprise résultat AFR)	4 986,31 €

Dit que l'affectation définitive interviendra en même temps que le vote du compte financier unique.

<u>Secrétaire de séance :</u>
-------------------------------

**BUDGET PRIMITIF 2026**  
**D2026/003**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Vote** le budget primitif 2026 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 115 324.26€ en section d'investissement y compris les restes à réaliser et à la somme de 2 465 974.26€ en section de fonctionnement.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR INSTALLATION DE PANNEAUX  
PHOTOVOLTAÏQUES**  
**D2026/004**

Monsieur le maire présente le projet d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture de mairie à des fins d'autoconsommation pour lequel il demande au conseil l'autorisation d'effectuer une demande de subvention auprès de l'Etat.

Le plan de financement du projet est le suivant :

**DEPENSES**

<b>Nature des Travaux</b>	<b>H.T €</b>
installation panneaux photovoltaïques - travaux	28 500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 500.00 €</b>

**RECETTES**

<b>Moyens financiers</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant (€)</b>
Etat toutes subventions	80 % du HT	22 800.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>22 800.00 €</b>
Prime autoconsommation		3 230.00€
Reste à la Charge de la Collectivité Fonds Propres		2 470.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>28 500.00€</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le projet « installation de panneaux photovoltaïques en toiture de mairie » pour un montant de 28 500€ HT et le taux de financement demandé,

**Sollicite** une subvention de l'Etat pour ce projet

**Valide** le plan de financement des travaux et le calendrier prévisionnel de réalisation,

**Dit** que la dépense sera inscrite au budget en section d'investissement dès l'obtention de la subvention,

**Autorise** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Secrétaire de séance :

**SDESM - DELEGATION DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME 2026  
D2026/005**

*Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM (Syndicat des énergies de Seine-et-Marne).*

Considérant que la commune de Beauthail-Saints est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public sur diverses rues de la commune  
Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 60 285.00€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)

**Transfère** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

**Demande** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement de 50 luminaires sur poteau béton/bois et le remplacement de 3 armoires d'éclairage public.

**Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

**Autorise** M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

**Autorise** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

**SDESM  
CONTRIBUTION POUR « L'INSTALLATION, EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES  
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES »  
D2026/006**

Monsieur le maire explique que la commune dispose d'une borne de recharge de véhicules électriques installée par le SDESM dans le cadre du réseau ECORECHARGE.

La commune a transféré au syndicat des Energies de Seine et Marne (SDESM) la compétence installation, exploitation et maintenance de ces bornes.

Pour la gestion de ce service, le SDESM doit créer un nouveau budget qui sera notamment alimenté par les contributions des communes.

Deux contributions sont ainsi instituées :

- Une contribution budgétaire annuelle forfaitaire par borne (environ 395€/équipement)
- Une contribution annuelle variable en fonction des recettes générées par chaque équipement (environ 372€/borne selon les estimations du SDESM)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Secrétaire de séance :

**Approuve** ces deux contributions du SDESM pour les Infrastructures de recharges de véhicules électriques (IRVE).

**Autorise** le maire à signer tout document s'y rapportant.

<b>PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL BRIE ET DEUX MORIN</b> <b>AVANT-PROJET DE CHARTE - AVIS</b> <b>D2026/007</b>
---

Monsieur le maire explique que l'idée de doter le territoire d'un Parc Naturel Régional (PNR) a été lancée il y a une vingtaine d'année dans le but de préserver l'environnement rural.

Depuis, plusieurs évolutions législatives et règlementaires ont modifié le contexte, notamment l'adoption du Schéma Directeur de la Région Ile de France Environnemental (SDRIF-E) qui s'impose aux documents d'urbanisme. Ces nouvelles réglementations répondent en grande partie aux objectifs initiaux du PNR.

L'élaboration d'un parc naturel régional semble moins pertinente, d'autant qu'elle va contribuer à ajouter une strate administrative sur le territoire et risque d'alourdir le traitement des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

Les coûts engendrés par le parc naturel régional et la moindre pertinence des objectifs poursuivis mènent à poser la question du retrait ou non de la commune du projet.

Monsieur le maire relate que plusieurs communes ont émis un avis défavorable envers l'avant-projet de charte du PNR.

Considérant qu'il s'agit d'un sujet qui intéresse l'avenir de la commune, Monsieur Jacotin estime que ce n'est pas au conseil actuel de prendre la décision de se retirer ou non du projet mais à la prochaine équipe municipale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Emet** un avis défavorable de principe à l'encontre de l'avant projet de charte du PNR Brie et deux morin,

**Dit** qu'il reviendra à la prochaine équipe municipale de se prononcer sur le retrait ou non de la commune du projet.

## QUESTIONS DIVERSES

Le charnois – eaux pluviales : les bordures ont été installées. Les travaux devraient prendre un peu de retard compte tenu des intempéries.

Monsieur le maire prend la parole pour évoquer la fin de ses trois mandats de maire : il remercie les élus du conseil municipal pour leur soutien permanent. Il pense avoir mis la commune à niveau, et remercie les personnel administratif et technique, les adjoints Mme Maury, M.Hubert et Mme Paillard, les conseillers délégués Mme Van Houtte et M.Teillard. Il souhaite que le prochain conseil municipal puisse œuvrer dans le même sens et avec la même cohésion.

Il rappelle que les budgets des communes sont souvent très serrés, et que la fusion de Beauthuil et de Saints en 2019 a permis de dégager des économies, que les investissements

<u>Secrétaire de séance</u> :
-------------------------------

réalisés pour dégager des ressources propres permettent également de garder un niveau correct.

Il souhaite plein de réussite à ceux qui poursuivront l'activité au sein de la commune et une bonne retraite aux autres.

Concernant la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, le dernier conseil communautaire qui s'est tenu en début de semaine a montré que la situation financière était excellente. Les grands travaux en cours ou à venir restent la piscine de Crécy la Chapelle, le Hall des sports à Coulommiers et à la Ferté sous Jouarre, la maison des fromages....

Reste une incertitude concernant l'imposition induite par la compétence Gémapi (gestion des eaux), qui n'est pas encore définie. Cette compétence communautaire a permis de financer à 90% les travaux réalisés à Limosin pour le ruissellement (Monsieur le maire remercie à cette occasion les agriculteurs qui ont participé à la bonne réalisation du chantier).

Les conseillers remercient Monsieur Jacotin pour son implication, son temps et sa motivation.

Lui-même remercie son prédécesseur, André Louvet à qui il rend hommage.

La séance est levée à 19h40

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2026  
SIGNATURES**

FONCTION	NOM ET PRENOM	SIGNATURE
MAIRE		
SECRETAIRE		

Secrétaire de séance :